

**SIST BTP SEINE ET MARNE**

# OFFRE DE SERVICES

**POUR LES INDÉPENDANTS**

Auto-entrepreneurs, EURL, SASU,  
entrepreneurs individuels



**SIST**  
Service Interentreprises  
de Santé au Travail  
**BTP**  
Seine & Marne

# LES FORCES DU SERVICE

## PARTOUT EN SEINE ET MARNE



Maillage optimal de la Seine et Marne grâce aux 8 centres médicaux mobiles

## SPÉCIALISÉ DANS LE BTP

Notre compétence professionnelle BTP nous distingue de l'interprofessionnel par la **maîtrise des risques spécifiques** et la **connaissance de la culture du secteur**.

## UN SUIVI MÉDICAL PLUS RÉGULIER

Vous êtes **vus en visite médicale plus souvent** que dans les autres services de prévention et de santé au travail (SPST) :

- ✓ **tous les 18 mois pour les postes à risques** (contre 2 ans chez les autres SPST)
- ✓ **tous les 3 ans pour les postes sans risques** (contre 5 ans chez les autres SPST)

## UNE OFFRE SOCLE CLAIRE

Cotisation comprenant de nombreuses prestations :

**118€**  
HT / personne / an

+ frais d'adhésion  
de 68€ HT\*

- Suivi médical à 3 ans max. – Examens complémentaires – Maintien dans l'emploi
- – Aide au DUERP – Sensibilisations –
- Ergonomie – Conseils en prévention...

**BONUS**

En bonus, offre complémentaire  
«Formations» (Voir à la page 7)

\* Uniquement la première année

# LES DIFFÉRENTS SUIVIS

Le suivi médical est adapté aux risques professionnels auxquels vous et vos salariés (si vous en avez) êtes exposés.

## SIG Suivi Individuel Général

Pour tout travailleur **sans risques particuliers**

 La visite médicale correspondant à ce suivi est la VIP : **Visite d'Information et de Prévention**

 À l'embauche puis **tous les 3 ans**

 réalisée par l'infirmi(e)re ou le médecin du travail

## SIA Suivi Individuel Adapté

Ce suivi concerne :  
Les travailleurs de nuit, les salariés de moins de 18 ans et ceux exposés aux agents biologiques 2 ou aux champs électromagnétiques

 VIP : **Visite d'Information et de Prévention**

 Avant embauche puis **tous les 3 ans**

 réalisée par l'infirmi(e)re ou le médecin du travail

**NB** : Les travailleurs handicapés et/ou bénéficiant d'une pension d'invalidité et les femmes enceintes et/ou allaitantes ont également un suivi SIA. Cependant, ces personnes sont **obligatoirement vues à l'embauche par le médecin du travail.**

## SIR Suivi Individuel Renforcé

Pour tout travailleur **exposé aux risques suivants** :  
Amiante, plomb, CMR<sup>1</sup>, agents biologiques 3 et 4, rayonnements ionisants, risque hyperbare, risque échafaudages, autorisation de conduite dont CACES, habilitation électrique, manutention charges > 55kg, postes à risque/employeur

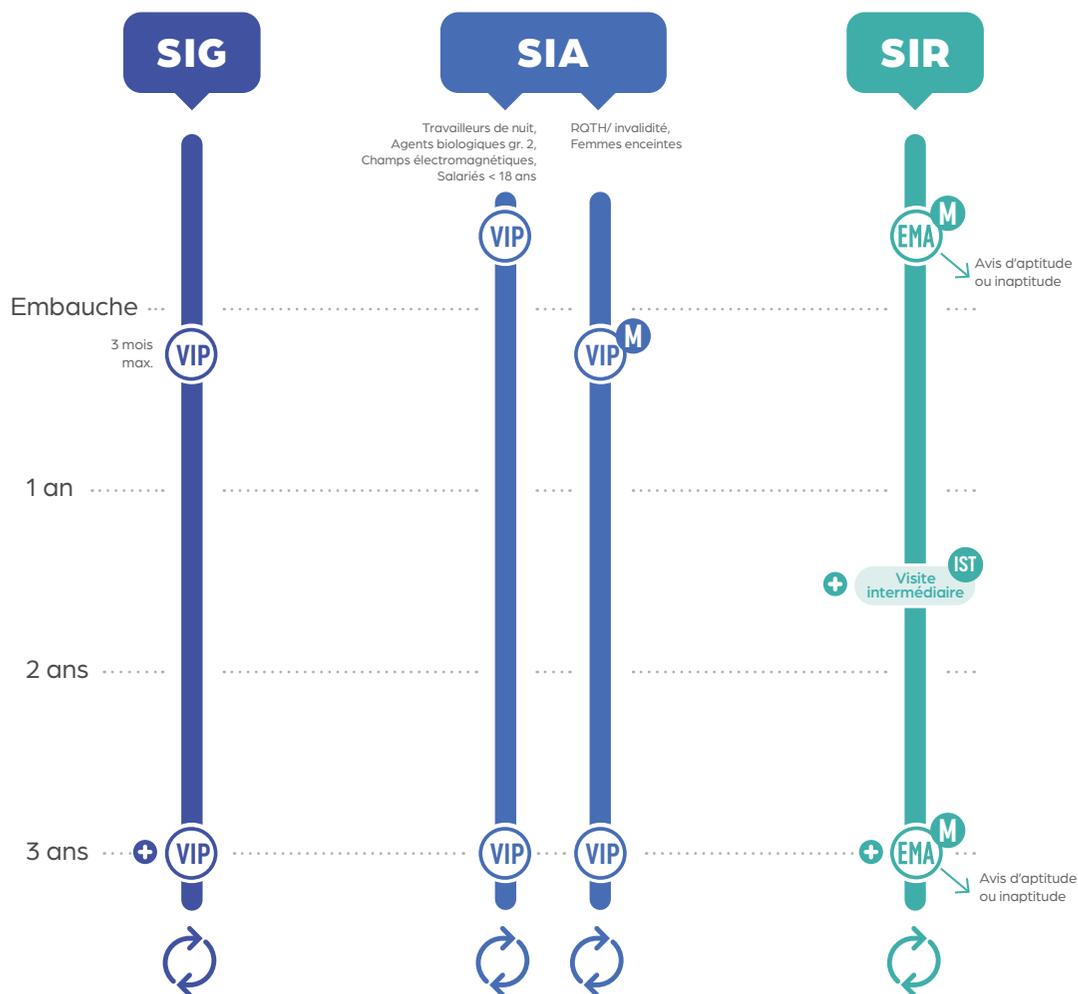
 La visite médicale correspondant à ce suivi est l'EMA : **Examen Médical d'Aptitude** en alternance avec la visite intermédiaire

 Avant affectation au poste puis **tous les 18 mois**

 L'EMA est réalisé par le médecin du travail et la visite intermédiaire par l'infirmi(e)re

<sup>1</sup> CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique) : poussières de silice, poussières de bois, solvants, huiles minérales, colles, fumées de combustion, bitume, résines...

# LES DIFFÉRENTS SUIVIS



**M** Exclusivement par le médecin du travail

**IST** Exclusivement par l'infirmier

**+** Périodicité plus resserrée que les autres SPST

## Examens médicaux

### Inclus dans la cotisation

En fonction des expositions propres à chaque travailleur, des examens sont réalisés au moment de l'examen médical, comme par exemple :

- ✓ **audiométrie** : permet de surveiller la perte d'audition due à l'exposition au bruit tout au long de la carrière
- ✓ **analyses des urines** : permettent de détecter des infections par exemple
- ✓ **visiotest complet** : pour tester l'acuité visuelle de chaque œil



Les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail tels que les plombémies, les radiographies pulmonaires ou les scanners sont inclus dans le montant de la cotisation.

En revanche, les examens complémentaires et les vaccins que vous demanderez, après accord du médecin du travail, seront facturés au coût réel de la prestation.

## LES AUTRES VISITES

### La visite post-exposition

Pour les personnes **étant ou ayant été suivies en SIR** bénéficient d'une visite post-exposition par le médecin du travail. Cette visite a lieu avant le départ à la retraite ou après cessation de l'exposition aux risques.

Le médecin du travail établit un état des lieux des expositions aux risques du travailleur durant toute sa carrière.

En fonction de l'exposition à certains risques, le médecin du travail met en place une **surveillance post-professionnelle**.

### La visite à la demande

Indépendamment des visites périodiques, vous ou vos salariés pouvez bénéficier à tout moment d'une visite médicale par le médecin du travail.

### La visite de reprise

Réalisée par le médecin du travail après un arrêt de travail pour l'un des motifs suivants :

- congé de maternité
- arrêt pour cause de maladie professionnelle
- absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail
- absence d'au moins 60 jours pour cause d'accident ou maladie d'origine non professionnelle

### La visite de pré-reprise

Réalisée par le médecin du travail à l'initiative du médecin traitant, du médecin conseil (CPAM) ou du travailleur concerné **en cas d'arrêt de travail de plus de 30 jours**.

### La visite de mi-carrière

A mi-carrière<sup>1</sup>, vous et vos salariés bénéficiez d'une visite réalisée par le médecin du travail ou l'infirmier dont les objectifs sont multiples :

- Établir un **état des lieux** de l'**adéquation entre le poste de travail et l'état de santé du travailleur**
- Évaluer les **risques de désinsertion professionnelle**
- Sensibiliser le travailleur aux **enjeux du vieillissement au travail**

Notons que si vous ou vos salariés avez une visite médicale prévue (VIP, EMA...) dans les 2 ans qui précèdent cette date, il sera alors possible d'anticiper la visite de mi-carrière pour réaliser les 2 visites au même moment.

<sup>1</sup> Déterminée par accord de branche ou, à défaut, au plus tard dans l'année civile du 45<sup>ème</sup> anniversaire du travailleur.



# ACTIONS DE PRÉVENTION

En plus des médecins du travail et des infirmiers qui vous conseillent lors des visites en entreprise ou lors de réunions, une équipe dédiée à la prévention est à votre service.

## CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT

Toute l'équipe du SIST BTP Seine et Marne se mobilise en vous proposant des prestations utiles à votre travail de prévention :



**Aide à la rédaction du DUERP**  
Atelier en groupe ou accompagnement individuel.



**Rédaction de la fiche d'entreprise**  
Nos préventeurs réalisent un repérage complet de vos risques ainsi que sa mise à jour régulière.



**Conseils sur les obligations des employeurs**  
(EPI, addictions, prévention incendie, actions de prévention prioritaires...)



**Risque chimique**  
Notre expert, ingénieur chimiste vous accompagne et vous conseille dans la gestion des risques chimiques.



**Ergonomie**  
Notre ergonome apporte son expertise sur les postes et l'organisation du travail pour prévenir les TMS.



**Météorologie<sup>1</sup>**  
Mesure du niveau de bruit, mesure de poussières et mesure de l'éclairage de vos locaux.



**Visite des ateliers et des chantiers**



**Outils et dispositifs des acteurs de la prévention**

<sup>1</sup> Les mesures effectuées sont ajoutées au dossier médical de chaque travailleur pour assurer la traçabilité des expositions professionnelles. Ces données sont utiles pour analyser et prévenir les risques dans l'environnement de travail, contribuant ainsi activement à la bonne santé de vos salariés.



## SENSIBILISATIONS À LA CARTE

Votre adhésion inclut également des sensibilisations sur tous les sujets de prévention dont :

- ✓ Le risque routier
- ✓ La prévention des TMS
- ✓ L'exposition au bruit
- ✓ Les poussières de silice
- ✓ Le travail sur écran
- ✓ Les addictions
- ✓ Les équipements de protection
- ✓ Faire face à un évènement traumatique (accident grave, décès, agressions...)

# MAINTIEN DANS L'EMPLOI

## LA CELLULE PDP

Au cours de votre vie professionnelle, vous ou vos salariés pouvez vous retrouver en risque d'inaptitude à votre poste de travail en raison d'un problème de santé résultant d'un accident ou d'une maladie. Pour répondre à ce problème, le SIST BTP dispose d'une cellule de Prévention et de la Désinsertion Professionnelle dont le but est de vous **accompagner** sur les plans médico, psycho, social et technique afin d'**éviter la rupture de votre parcours professionnel ou de celui de vos salariés.**

## Les acteurs de la cellule



Médecin  
du travail



Assistante  
sociale



Ergonome



Psychologue  
du travail



Assistant  
médical



**BONUS**

## OFFRE COMPLÉMENTAIRE

En bonus de l'offre socle, vous et vos salariés avez la possibilité de bénéficier des «formations» suivantes :

### Sauveteur Secouriste du Travail SST (initiale)

Apprendre les gestes qui sauvent permettant à vos salariés de porter les premiers secours à une victime d'un accident ou d'un malaise.

### Sauveteur Secouriste du Travail (recyclage)

Maintien des acquis de la formation SST

### Incendie/évacuation : équipier de première intervention

Apprendre les règles d'évacuation d'un bâtiment et connaître la prévention des incendies.

### Manipulation du défibrillateur

Apprendre à utiliser un défibrillateur.

### Gestes et postures

Prévenir les risques de TMS en appliquant les principes d'ergonomie sur les postes de travail.

### Acteur PRAP Prévention des risques liés à l'activité physique (initiale)

Rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles.

### Acteur PRAP (recyclage)

Maintien des acquis de la formation Acteur PRAP.

# SIST BTP Seine et Marne

200, rue de la fosse aux Anglais  
77190 Dammarie lès Lys

☎ 01 64 87 66 63

✉ [contact@sistbtp77.fr](mailto:contact@sistbtp77.fr)



[www.sistbtp77.fr](http://www.sistbtp77.fr)